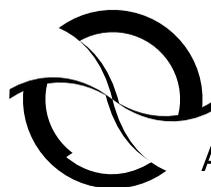
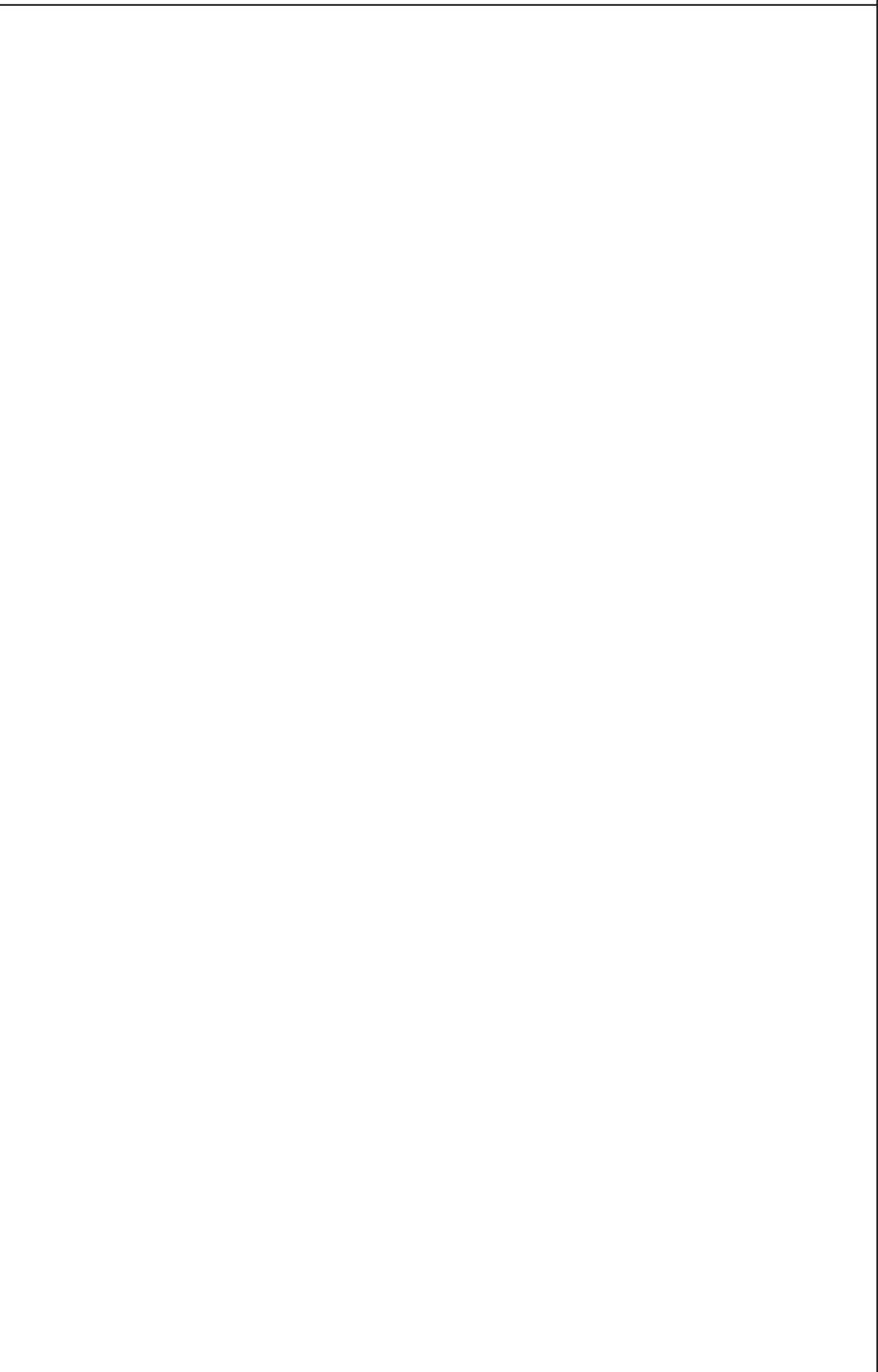


# RAPPORT ANNUEL 2003-2004



Association québécoise  
du loisir municipal



# RAPPORT ANNUEL 2003 2004



Association québécoise  
du loisir municipal



LA VOIX  
UNIFIÉE  
DU LOISIR  
MUNICIPAL

Association québécoise du loisir municipal, septembre 2004

Conception, photographies et infographie : Normand Caron  
Révision linguistique : Francine Trudel  
Impression : Regroupement Loisir Québec

# Table des matières

## **SECTION 1**

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et ordre du jour proposé .....	7
---	---

## **SECTION 2**

Officiers du conseil exécutif et membres du conseil d'administration 2003-2004 .....	8
---	---

## **SECTION 3**

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal tenue le 2 octobre 2003 à 16 h 30 aux salons A, B et C de l'hôtel Sheraton, à Montréal .....	10
--	----

## **SECTION 4**

Règlements généraux .....	14
---------------------------	----

## **SECTION 5**

Rapport du président .....	20
----------------------------	----

## **SECTION 6**

Projet de mise en place de comités consultatifs et exécutifs à l'AQLM .....	24
--	----

## **SECTION 7**

Rapport du vérificateur et états financiers .....	26
---	----



SECTION 1

## Avis de convocation

Le 16 septembre 2004

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) se tiendra au Manoir Saint-Sauveur, 246, chemin du Lac-Millette, Saint-Sauveur, le jeudi 30 septembre à 15 h 45.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2003
4. Rapport du président de l'Association québécoise du loisir municipal
5. Présentation du projet de comités consultatifs et exécutifs
6. Dépôt de document : Guide de terminologie en loisir (document préliminaire)
7. Présentation du Programme de parrainage
8. Présentation et adoption des états financiers 2003-2004
9. Nomination d'un vérificateur
10. Ratification des actes des administrateurs
11. Mot du représentant de l'Association canadienne des parcs et loisirs
12. Élections
  - 12.1 Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente
  - 12.2 Élection d'un secrétaire-trésorier ou d'une secrétaire-trésorière
  - 12.3 Élection des administrateurs des régions impaires
13. Divers
14. Levée de l'assemblée



Alain Fournier, secrétaire-trésorier

SECTION 2

## **Officiers du conseil exécutif 2003-2004**

Président :

M. Richard-A. Coulombe, 56 rue Martel, Chambly, J3L 1V3

Vice-président :

M. Daniel Leduc, 5, boulevard d'Youville, Châteauguay, J6J 2P8

Secrétaire-trésorier :

M. Alain Fournier, 841, boulevard des Bois-Francis Sud, Victoriaville, G6P 5W3

Représentants des régions :

M. Benoît Ouellet, 67, rue Du Rocher, Rivière-du-Loup, G5R 1J8

Mme Marie-Hélène St-Onge, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, J8X 3Y9

## **Membres du conseil d'administration 2003-2004**

Bas-Saint-Laurent

M. Benoît Ouellet, 67, rue DuRocher, Rivière-du-Loup, G5R 1J8

Saguenay-Lac-Saint-Jean

M. Carolde Sasseville, 1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1G7

Capitale nationale

M. Pierre Watters, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

Mauricie

Mme Valérie Desaulniers, 440, rue Sainte-Anne, Yamachiche, G0X 3L0

Etrie

Mme Linda Gagnon, 7, rue Principale Est, Magog, J1X 1Y4

Montréal

M. Ted Cox, 7500, chemin Mackle, Hampstead/Côte-St-Luc/Montréal Ouest, H4W 1A5

Outaouais

Mme Marie-Hélène St-Onge, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, J8T 7S7

Abitibi-Témiscamingue

Vacant

Côte-Nord

François LeBlond, 70, boulevard Michel-Hémond, Baie-Comeau, G4Z 2A5

Nord-du-Québec

Vacant

Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

M. Denis Blanchette, 127, avenue Louisbourg, Bonaventure, G0C 1E0

Chaudière-Appalaches

M. Renaud Lamontagne, 144, rue Notre-Dame Sud, Thetford Mines, G6G 5T3

Laval

M. Paul-André Roger, 4, Place Laval, bureau 100, Laval, H7V 3Z4

Lanaudière

M. Bernard Galipeau, 3599, rue Church, Rawdon, J0K 1S0

Laurentides

Mme Christine Beaulieu, 8515, rue Saint-Jacques, Mirabel, J7N 2A3

Montérégie

M. Alain Bernard, 1300, boulevard DonQuichotte, Notre-Dame-de-l'île-Perrot, J7V 7P2

Centre-du-Québec

M. André Paquet, 300, rue Cockburn, Drummondville, J2B 6W3

Membre coopté 2003-2004

M. Paul-André Lavigne, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

Association canadienne des parcs et loisirs, représentant provincial

M. Denis Servais, 160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

# **Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, tenue le 2 octobre 2003, à 16 h 30, aux salons A, B et C de l'hôtel Sheraton, Montréal**

Sont présents :

Armishaw, Lisa (Nouvelle); Barbier, Michel (Longueuil); Beaulieu, Christine (Mirabel); Bernier, Sonia (Lanoraie); Berthiaume, Jacques (Saint-Hyacinthe); Blais, Mélanie (Sainte-Brigitte-de-Laval); Blanchette, Denis (Bonaventure); Blanchette, Marthe (Saint-Félix-de-Valois); Boilard, Bertrand (Montréal); Boucher, Laval (Saguenay); Bourgon, Guy (Montréal); Bourguignon, Robert (Longueuil); Breault, Marc-Olivier (Lavaltrie); Briand, Steeve (Lac-Etchemin); Caron, Daniel (Conseil québécois du loisir); Caron, Francine (Montréal, Arr. Ville-Marie); Carrier, Gilles (MRC Bellechasse); Carry, Pierre (Salaberry-de-Valleyfield); Casaubon, Clairette (Notre-Dame-des-Prairies); Coulombe, Richard-A. (Chambly); Daniel, Émy (Blainville); Ducharme, Gilles (Montréal, Arr. Dorval); Ducharme, Isabelle (Lorraine); Dufour, Jocelyn (Chicoutimi); Fournier, Alain (Victoriaville); Gacem, Yess (Gatineau); Gagné, Suzie (Montréal); Gagnon, Linda (Magog); Gagnon, Nathalie (Stoneham-Tweksbury); Galipeau, Bernard (Rawdon); Grondin, Marcel (Saint-Georges); Hébert, Raymond (Granby); Henault, Serge (URLS Chaudière-Appalaches); Lafleur, Patrick (AQLM); Lafleur, Pierre (Québec); Lamontagne, Renaud (Thetford Mines); Lapointe, Denis (Montréal); Lapointe, John (Caplan); Lavigne, Paul-André (Québec); Lavoie, Claude (Saint-Anselme); Leblanc, Luc (Saint-Sauveur); LeBlond, François (Baie-Comeau); Leduc, Daniel (Châteauguay); Martel, Catherine (Saint-Adolphe d'Howard); McNeil, Martine (Saint-Rémi); Monette, René (Salaberry-de-Valleyfield); Ouellet, Benoît (Rivière-du-Loup); Ouellet, Richard (Baie-Comeau); Poulin, Serge (Chambly); Proulx, Édith (Piedmont); Rivest, France (Saint-Charles-Borromée); Robillard, François (Les Cèdres); Roger, Paul-André (Laval); Rousseau, Luc (Montréal); Roy, Alain (Rosemère); Roy, Ginette (Saint-Eustache); Roy, Linda (Montréal); Saint-Jean, Luc (Mirabel); Sasseville, Carold (Dolbeau-Mistassini); Sauvageau, Jacques (Sept-Îles); Servais, Denis (Charlesbourg); Simard, Benoît (Contrecoeur); St-Onge, Marie-Hélène (Gatineau); Tremblay, René (Lévis); Tremblay, Sylvie (Albanel); Trudel, Francine (AQLM); Watters, Pierre (Québec).

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Jocelyn Dufour, président de l'AQLM, déclare l'assemblée ouverte et fait lecture de l'avis de convocation.

## **2. Constatation du quorum**

La régularité du quorum étant vérifiée, M. Jocelyn Dufour fait lecture de l'ordre du jour.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

M. Jacques Sauvageau (Sept-Iles) propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Accepté à l'unanimité.

#### **4. Mot du président de l'Association canadienne des parcs et loisirs**

Le président de l'Association canadienne des parcs et loisirs, monsieur David Saad, salue la tenue du Congrès national et Foire d'exposition 2003 en partenariat avec l'Association québécoise du loisir municipal et remercie le conseil d'administration, le comité organisateur et les membres de l'AQLM présents pour le succès de cet événement.

#### **5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2002**

M. Alain Roy (Rosemère), appuyé de M. Jacques Sauvageau (Sept-Îles) propose d'adopter le procès-verbal du 27 septembre 2002. Accepté à l'unanimité.

#### **6. Rapport du président de l'AQLM**

M. Jocelyn Dufour, président sortant de l'Association québécoise du loisir municipal, fait lecture du Rapport du président et commente les engagements et activités de l'Association au cours de l'année 2002-2003.

Monsieur Dufour profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration, les délégués régionaux, les membres et les collaborateurs et souligne le travail accompli au cours de cette période.

#### **7. Adoption des états financiers**

Monsieur Alain Fournier, trésorier présente l'état des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2003, vérifié par monsieur Michel Bombardier, c.a., qui montre des revenus de 216 019,28\$, ce qui représente une augmentation de 8,5% par rapport à l'année 2002.

Les dépenses sont de 220 125,23 \$ ce qui représente une augmentation de 2% par rapport à l'année 2002.

Pour l'année 2002-2003, l'excédent de l'exercice est de - 4 105,95 \$ ce qui est une réduction du déficit de l'ordre de 75%.

L'avoir à la fin de l'exercice se terminant le 30 juin 2003 est de 41 570,74 \$

M. Paul-André Roger (Laval) félicite le trésorier de l'AQLM pour avoir réussi à diminuer le déficit pour l'année 2003.

M. Alain Bernard (Notre-Dame-de-l'île-Perrot), appuyé de M. Denis Blanchette (Bonaventure) propose d'accepter les états financiers 2003 tels que déposés. Accepté à l'unanimité.

#### **8. Nomination d'un vérificateur**

M. Alain Fournier (Victoriaville) appuyé de M. Bernard Galipeau (Rawdon), propose de réserver les services de monsieur Michel Bombardier pour la vérification des états financiers 2003-2004. Accepté à l'unanimité.

## **9. Ratification des actes des administrateurs**

M. Carold Sasseville (Dolbeau-Mistassini) appuyé de M. Jacques Sauvageau (Sept-Îles) propose de ratifier les actes des administrateurs pour l'année 2003-2004. Accepté à l'unanimité.

## **10. Propositions de modifications aux règlements généraux**

Monsieur Daniel Leduc présente les modifications proposées aux règlements généraux de l'Association et complète les informations.

Monsieur Luc Saint-Jean (Mirabel) demande que l'on définisse les responsabilités du conseil exécutif. M. Leduc explique que le conseil exécutif verra à superviser la régie interne et administrative de l'Association et ne prendra aucune action sur les dossiers de fond de l'Association, lesquels continueront d'être soumis à la compétence du conseil d'administration.

M. Pierre Watters (Québec), appuyé de M. Alain Bernard (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot) propose d'accepter les propositions de modifications aux règlements généraux. Accepté à l'unanimité.

## **11. Élections**

M. Daniel Leduc, appuyé de M. René Monette (Salaberry-de-Valleyfield), propose que M. Jocelyn Dufour agisse à titre de président d'élection et que M. Patrick Lafleur agisse à titre de secrétaire d'élection. Accepté à l'unanimité.

Le poste de vice-président demeure occupé par M. Daniel Leduc pour la deuxième année de son mandat.

Le poste de secrétaire-trésorier sera occupé par M. Alain Fournier pour la deuxième année de son mandat.

**11.1** Élection d'un président ou d'une présidente pour un mandat de deux ans  
Le mandat de M. Jocelyn Dufour à la présidence du conseil d'administration de l'Association étant arrivé à terme, le poste de président devient vacant.

M. Renaud Lamontagne (Thetford Mines) propose M. Richard-A. Coulombe au poste de président de l'Association. M. Coulombe accepte.

Aucune autre mise en nomination, M. Richard-A. Coulombe est nommé président de l'Association québécoise du loisir municipal pour un mandat de deux ans, soit de 2003 à 2005.

**11.2** Nomination des membres du conseil d'administration par un collège électoral des régions

Les membres se réunissent par collège électoral des régions. Pour l'année 2003-2004, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

Mandats de un (1) an (régions portant un numéro impair) :  
Région 01 (Bas-Saint-Laurent) M. Benoît Ouellet, Rivière-du-Loup  
Région 03 (Capitale nationale) M. Pierre Watters, Québec  
Région 05 (Estrie) Mme Linda Gagnon, Magog  
Région 07 (Outaouais) Mme Marie-Hélène St-Onge, Gatineau  
Région 09 (Côte-Nord) M. François LeBlond, Baie-Comeau

Région 11 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) M. Denis Blanchette, Bonaventure  
Région 13 (Laval) M. Paul-André Roger  
Région 15 (Laurentides) Mme Christine Beaulieu, Mirabel  
Région 17 (Centre-du-Québec) M. André Paquet, Drummondville

Mandats de deux (2) ans (régions portant un numéro pair):  
Région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean) M. Carold Sasseville, Dolbeau-Mistassini  
Région 04 (Mauricie) Mme Valérie Desaulniers, Yamachiche  
Région 06 (Montréal) M. Ted Cox, Hampstead/Côte-St-Luc/Montréal Ouest  
Région 08 (Abitibi-Témiscamingue) vacant  
Région 10 (Nord-du-Québec) vacant  
Région 12 (Chaudière-Appalaches) M. Renaud Lamontagne, Thetford Mines  
Région 14 (Lanaudière) M. Bernard Galipeau, Rawdon  
Région 16 (Montérégie) M. Alain Bernard, Notre-Dame-de-l'île-Perrot

## **12. Divers**

Conférence annuelle du loisir municipal 2004

M. Luc Leblanc (Saint-Sauveur) représente l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides qui offre au conseil d'administration la possibilité de tenir la Conférence annuelle 2004 dans la région des Laurentides.

Cette proposition est bien reçue par les membres de l'Association québécoise du loisir municipal. L'offre officielle suivra dans les prochains jours et les ententes à ce sujet seront prises ultérieurement.

Représentant provincial de l'Association canadienne des parcs et loisirs

Monsieur Jocelyn Dufour présente aux membres de l'assemblée monsieur Denis Servais (Charlesbourg) qui siègera au conseil d'administration de l'AQLM à titre de représentant provincial de l'Association canadienne des parcs et loisirs.

Remerciements au président sortant

Au nom du conseil d'administration, M. Benoît Ouellet, appuyé de M. Richard-A. Coulombe, tient à féliciter le président sortant, M. Jocelyn Dufour. Il présente les remerciements du conseil d'administration et souligne le travail et l'implication démontrés au cours de son mandat.

Remerciements à monsieur Pierre Morin

Au nom du conseil d'administration, M. Benoît Ouellet tient à remercier et féliciter monsieur Pierre Morin pour son implication active dans l'organisation du Congrès national et Foire d'exposition 2003 ACPL / AQLM.

## **13. Levée de l'assemblée**

Sur proposition de M. Carold Sasseville (Dolbeau-Mistassini), appuyé de M. François LeBlond (Baie-Comeau), l'assemblée est levée. Accepté à l'unanimité.

# Règlements généraux

## Chapitre I - Généralités

### Article 1: Dénomination sociale

Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

### Article 2: Nature

L'Association est incorporée et régie selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies.

### Article 3: Siège social

Le siège social de l'Association est situé au Québec, dans une ville désignée par le conseil d'administration.

### Article 4: Objectifs

Les objectifs de l'Association québécoise du loisir municipal sont de :

- regrouper les employés occupant un poste professionnel dans un service municipal de loisir ou dans son équivalent mandaté par la Ville;
- promouvoir le loisir municipal;
- offrir une gamme de services à ses membres;
- œuvrer au développement des pratiques professionnelles en loisir municipal;
- reconnaître et soutenir les regroupements régionaux et thématiques des membres.

## Chapitre II - Membres

### Article 5: Catégories

#### 5.1 Membre actif

Toute personne travaillant à titre de professionnel en loisir municipal, dans un service municipal de loisir ou son équivalent mandaté par une Ville.

#### 5.2 Membre associé

##### 5.2.1 individuel

Particulier, chercheur et/ou professeur s'intéressant au loisir municipal et/ou à la profession.

##### 5.2.2 corporatif

Institution scolaire, gouvernementale ou paragouvernementale et organisme à but non lucratif s'intéressant au loisir municipal et/ou à la profession.

##### 5.2.3 commercial

Compagnie privée (fournisseur de produits et/ou services ; expert-conseil) s'intéressant au loisir municipal.

##### 5.2.4 étudiant

Toute personne poursuivant des études (collégiales ou universitaires) et intéressée au loisir municipal et/ou à la profession. De plus, une personne ayant terminé ses études peut, pendant l'année suivant la fin de ses études, détenir le statut de membre associé étudiant.

### **5.2.5 retraité**

Professionnel en loisir municipal à la retraite, intéressé à demeurer membre.

### **5.3 Membre honoraire**

Toute personne ayant significativement contribué à l'avancement du loisir municipal et de la profession. Seuls les membres du conseil d'administration de l'AQLM peuvent accorder cette reconnaissance honorifique selon le mérite reconnu aux candidats potentiels.

## **Article 6: Éligibilité**

Membre actif ou associé:

- doit correspondre à la définition de l'une ou l'autre des catégories;
- doit payer sa cotisation annuelle.

## **Article 7: Pouvoirs, suspensions et démissions**

### **7.1 Généralités**

Tous les membres de la corporation peuvent utiliser des services et participer aux diverses réunions.

### **7.2 Règles de conduite**

Toute personne qui, sciemment ou non, ne respecte pas les directives ou règlements de l'Association et/ou qui pose des gestes ou actions allant à l'encontre des règles de conduite de l'Association est susceptible d'être pénalisée.

### **7.3 Décision**

Toute décision relative à la suspension ou à l'expulsion d'un membre devra être prise à la suite d'une résolution du conseil d'administration ayant recueilli l'approbation des deux tiers (2/3) des membres dudit conseil.

### **7.4 Suspension d'un membre**

Avant de prononcer la suspension ou l'expulsion d'un membre, le conseil d'administration doit l'aviser par lettre recommandée de la date et de l'heure de l'audition de son cas et lui offrir de se faire entendre.

### **7.5 Droits**

Un membre peut se retirer de l'Association en faisant parvenir sa démission par écrit au conseil d'administration.

### **7.6 Pouvoir du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut suspendre ou exclure par résolution, un membre du conseil d'administration ou un membre régulier pour tout manquement grave aux règles établies.

## **Chapitre III - Assemblées**

### **Article 8: Assemblée générale**

#### **8.1 Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale est composée des membres actifs. Les autres membres y sont invités à titre d'observateurs.

#### **8.2 Date de l'assemblée générale**

L'assemblée générale se réunit dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice financier.

### **8.3 Assemblée extraordinaire**

L'assemblée extraordinaire peut être convoquée soit par le conseil d'administration ou sur demande écrite d'au moins dix pour cent (10%) de membres votants et ce, dans les quinze jours qui suivent la date de réception d'une telle demande. La demande doit être adressée au secrétaire-trésorier.

### **8.4 Convocation**

Toute assemblée générale ou extraordinaire doit être convoquée par courrier électronique et/ou par poste régulière au minimum quinze (15) jours et au maximum vingt et un jours (21) jours avant la date de sa tenue.

### **8.5 Avis de convocation**

L'avis de convocation d'une assemblée extraordinaire devra comporter la justification de sa convocation et les délibérations ne porteront que sur les sujets à l'ordre du jour.

### **8.6 Quorum**

Les membres présents forment quorum.

### **8.7 Votation**

Seuls les membres actifs ont droit de vote aux assemblées. La votation se fait au scrutin ouvert mais sur demande d'au moins un (1) membre actif, elle se fait au scrutin secret.

Les propositions sont acceptées à la majorité des voix. Le président détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

## **Chapitre IV - Conseil d'administration**

### **Article 9: Composition**

Le conseil d'administration est composé de vingt et un membres (21), c'est-à-dire trois (3) officiers élus au suffrage universel, dix-sept (17) directeurs élus par les régions (par collèges électoraux) pour des mandats de deux ans (2) en alternance et, si les administrateurs le souhaitent, un (1) membre coopté nommé par le conseil d'administration pour un terme d'un an.

### **Article 10: Officiers du conseil d'administration**

Les officiers du conseil d'administration sont le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

### **Article 11: Rôle des membres du conseil d'administration**

#### **11.1 Président**

- Préside les assemblées du conseil d'administration, les assemblées générales annuelles et extraordinaires.
- Soumet l'ordre du jour des différentes assemblées.
- Fait partie d'office de tous les comités.
- Représente l'Association à l'externe.
- Assure le suivi des décisions du conseil auprès des mandataires et des autres instances et groupes de l'Association

#### **11.2 Vice-président**

À la vice-présidence, le titulaire assiste la présidence et, en cas d'incapacité du titulaire de la présidence, le conseil d'administration désigne le vice-président pour le remplacer et, le cas échéant, pour compléter son mandat.

### **11.3 Secrétaire-trésorier**

Le titulaire est le signataire des procès-verbaux et autres documents légaux de l'Association, il prépare et contrôle le budget et est responsable des opérations financières de l'Association dont il rend compte périodiquement. Il signe les effets de commerce de l'Association.

### **11.4 Membres du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.

### **11.5 Vacance**

En cas de vacance, le conseil d'administration comble le poste libre pour la durée du mandat à écouler parmi les membres de l'AQLM de la même région administrative.

### **11.6 Membre coopté**

À titre de conseiller expert, un membre coopté peut être nommé par le conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale pour un mandat d'un an. Le conseil d'administration identifie le membre coopté selon les préoccupations ou les objectifs de l'Association en cours d'année.

## **Article 12: Quorum, convocation et fréquence des réunions**

### **12.1 Quorum**

Le quorum des réunions du conseil d'administration est de onze (11) personnes.

### **12.2 Convocation**

La convocation des réunions du conseil d'administration se fait au moins dix (10) jours avant leur tenue.

## **Article 13: Mandat**

Principalement, mais non exclusivement, le conseil d'administration administre les affaires de l'Association, particulièrement il :

- Accepte les nouveaux membres;
- Reconnaît les regroupements régionaux et les tables sectorielles de travail;
- Procède à l'embauche de tout employé de l'Association;
- Accepte les ententes, contrats et autres engagements de l'Association;
- Élabore et supervise le plan d'action annuel;
- Fixe la cotisation, les avantages et les privilèges pour chaque statut de membres;
- Se prononce et promeut les intérêts de l'Association.
- Nomme les représentants de l'Association aux autres organisations annuellement ;
- Nomme le membre coopté, si requis ;
- Nomme les deux membres des régions au conseil exécutif (Conseil exécutif, art. 15).

## **Article 14: Élection**

### **14.1 Élection des membres du conseil d'administration**

L'élection des membres du conseil d'administration a lieu lors de l'assemblée générale annuelle des membres actifs.

### **14.2 Président, vice-président et secrétaire-trésorier**

Le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier sont élus à la majorité de l'ensemble des membres votants présents à l'assemblée générale annuelle de l'Association pour des mandats de deux ans, en alternance.

### **14.3 Autres membres**

Les autres membres (17) sont élus pour des mandats de deux ans en alternance, par un collège électoral des régions, formé des délégués élus par les membres actifs de chacune des régions. Pour la première année d'application, les délégués des régions portant un numéro impair seront nommés pour un terme d'un (1) an et les délégués des régions portant un numéro pair seront nommés pour un terme de deux (2) ans.

### **14.4 Élection des membres des collèges électoraux**

Les membres du collège électoral des régions sont élus lors de l'assemblée générale annuelle par les membres actifs, réunis en région.

## **Chapitre V - Conseil exécutif**

### **Article 15: Composition**

Le conseil exécutif est composé de cinq (5) membres.

### **Article 16: Officiers du conseil exécutif**

Les officiers du conseil exécutif sont le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier et deux (2) membres de deux (2) régions autres que les régions représentées par le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

### **Article 17: Élection**

L'élection des membres des régions au conseil exécutif se fait annuellement, à l'assemblée du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des membres. Les membres précédemment élus au conseil exécutif démissionnent à cette occasion mais ils sont rééligibles.

### **Article 18: Disqualification**

Un membre du conseil exécutif qui cesse d'être administrateur de la corporation est automatiquement disqualifié comme membre du conseil exécutif.

### **Article 19: Destitution**

Le conseil d'administration peut en tout temps destituer, avec ou sans raison, n'importe lequel des membres du conseil exécutif.

### **Article 20: Vacance**

En cas de vacance, le conseil d'administration comble le poste libre pour la durée du mandat à écouler parmi les membres du conseil d'administration.

### **Article 21: Assemblée**

Les assemblées du conseil exécutif peuvent être tenues à trois (3) jours d'avis, à tel moment et à tel endroit. Seuls le président ou le vice-président peuvent convoquer les rencontres.

### **Article 22: Présidence**

Les assemblées du conseil exécutif sont présidées par le président de l'Association ou, en son absence, par le vice-président.

### **Article 23: Quorum**

Le quorum aux assemblées du conseil exécutif est de trois (3) membres.

### **Article 24: Pouvoirs**

Le conseil exécutif a l'autorité et exerce tous les pouvoirs du conseil d'administration pour la gestion courante des affaires de l'Association, sauf les pouvoirs qui, en vertu de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration ainsi que ceux que le conseil d'administration peut se réserver expressément. Le conseil exécutif fait rapport de ses activités périodique-

ment au conseil d'administration et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises, à condition que les droits des tiers n'en soient pas affectés.

## **Chapitre VI: Année financière**

### **Article 25: Année financière**

L'année financière de l'Association est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **Article 26 : Institutions bancaires**

Le conseil d'administration détermine par résolution les institutions financières où le secrétaire-trésorier doit déposer les avoirs de l'Association.

### **Article 27 : Vérification**

Les livres et états financiers de l'Association sont vérifiés à chaque année, après l'expiration de l'exercice financier, par une firme comptable nommée à cette fin à l'assemblée générale annuelle.

## **Chapitre VII - Amendements aux règlements généraux**

### **Article 28: Amendements aux règlements généraux**

Les amendements aux présents règlements généraux peuvent être effectués par le conseil d'administration mais ils doivent être ratifiés lors de la tenue d'une assemblée générale de l'Association.

## **Annexe - Régions administratives**

Région 01	Bas-Saint-Laurent
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Région 03	Capitale-nationale
Région 04	Mauricie
Région 05	Estrie
Région 06	Montréal
Région 07	Outaouais
Région 08	Abitibi-Témiscamingue
Région 09	Côte-Nord
Région 10	Nord-du-Québec
Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Région 12	Chaudière-Appalaches
Région 13	Laval
Région 14	Lanaudière
Région 15	Laurentides
Région 16	Montérégie
Région 17	Centre-du-Québec

## SECTION 5

# Rapport du président

Au terme de ma première année à la présidence de l'Association québécoise du loisir municipal, je tiens, dans un premier temps, à remercier tous les collaborateurs au conseil d'administration, au conseil exécutif, à la direction générale et tous les autres artisans qui ont travaillé encore cette année à faire de l'AQLM une association dynamique qui évolue constamment. Merci à tous de votre implication et d'avoir partagé vos nombreuses compétences!

L'année 2002-2003 s'était terminée sur la base d'une importante réflexion qui nous avait amenés à élargir la représentativité du conseil d'administration en lien avec toutes les régions du Québec et aussi à mettre en place un conseil exécutif afin d'assurer la bonne gestion des affaires courantes. Par ces modifications importantes, nous avons comme objectifs de dynamiser davantage les réalisations de l'AQLM et de favoriser l'implication des régions. Nous souhaitons par ailleurs offrir plus de services aux membres, tels que des formations et des tables d'échange thématiques.

Comme vous le savez, de tels objectifs ne s'atteignent pas en une seule année. Cela représente beaucoup de travail et des ajustements sont évidemment nécessaires en cours de route. À la fin de cette première année, je peux affirmer, au nom du conseil d'administration, que nous avons fait un grand pas dans la bonne direction et que nous poursuivrons encore de plus belle en 2004-2005.

Voici donc en rafale, une synthèse de nos principales réalisations pour cette année.

En 2003-2004 nous avons tenu 3 assemblées du nouveau conseil d'administration élargi et 5 rencontres du conseil exécutif et ce, sans compter les divers comités ou tables de travail auxquelles nous avons participé ainsi que les représentations politiques ou autres.

Pour ce qui est du *membership* actif, celui-ci est demeuré sensiblement le même, c'est-à-dire 760 membres actifs présents dans 262 villes ou arrondissements. Le nombre de membres associés s'est également maintenu aux environs de 95 et nous saluons leur précieuse implication.

En ce qui concerne les revenus et les dépenses, bien que nous les aborderons plus loin lors de la présentation des états financiers 2003-2004, je tiens à souligner que nous avons mis fin à trois années consécutives de déficit et avons dégagé un surplus intéressant cette année. Pour ce faire, en prévision de l'augmentation des dépenses reliées à la mise en place du nouveau conseil d'administration et du conseil exécutif, nous avons adopté une politique d'économie des ressources en début d'année, ce qui a contribué à contenir l'augmentation des dépenses à ce poste budgétaire. Nous avons également misé sur la diversification de nos sources de revenus, notamment par la mise en place de journées de formation et la recherche de subventions pour des projets de recherche et le développement d'outils pour les professionnels. Enfin, nous avons connu une augmentation des revenus de commandite, en lien principalement avec le congrès national 2003 et la revue *Agora Forum*.

Sur le plan politique, nous avons poursuivi notre travail de représentation et de promotion de l'Association et de ses membres. Cette année a été marquée par un certain aboutissement de nos efforts depuis la création de l'AQLM. Nous avons multiplié nos contacts et nos collaborations avec plusieurs partenaires majeurs comme le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, notamment pour la réalisation de différents projets d'instrumentation ou d'offres de formation. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le ministre Jean-Marc Fournier à deux reprises et nous sommes particulièrement satisfaits de nos échanges avec lui et son Ministère.

Également, nous avons eu l'occasion de faire des rapprochements intéressants avec l'Union des municipalités du Québec qui aboutiront, nous le souhaitons, à la signature d'un protocole d'entente dans le but d'arrimer davantage nos actions en matière de loisir municipal;

Nous avons participé à la Table des associations professionnelles municipales à laquelle siègent plus d'une quinzaine d'associations telles que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ) et bien d'autres;

Nous avons siégé au comité de sélection du prix Dollard-Morin pour le volet municipalité, en partenariat avec le Conseil québécois du loisir et Sports-Québec;

Nous avons remis une bourse à un étudiant au baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors du Gala Récréostar ainsi qu'une participation gratuite à la Conférence annuelle à une étudiante en techniques d'intervention en loisir, en partenariat avec l'ATLMEQ et le cégep de Rivière-du-Loup;

Nous avons réalisé, en partenariat avec l'Association des professionnels en loisir municipal de la région de Laval/Laurentides, la tenue de la cinquième Conférence annuelle du loisir municipal. Nous savons à quel point l'organisation d'un tel événement peut demander de temps et d'énergie. Je tiens donc à remercier tout particulièrement le travail exceptionnel du comité organisateur présidé par M. Alain Roy. Merci pour votre accueil et pour la qualité de l'événement que vous nous offrez. Quel dynamisme régional ! Félicitations!

Nous avons initié des démarches de mise à jour du protocole d'entente qui nous liait à l'Association canadienne des parcs et loisirs. Un nouveau protocole d'entente, misant davantage sur des relations de partenaires gagnant-gagnant, est en voie d'être signé.

Pour ce qui est des services aux membres et du développement de la pratique professionnelle, l'année a été marquée par le développement de plusieurs nouveaux services et programmes. Prioritairement, nous avons travaillé à mettre en place une offre de formation et des tables d'échange. C'est d'ailleurs plus de 650 membres cette année qui ont participé à l'un ou l'autre de nos événements, à savoir : deux formations sur la gestion du bénévolat (Montréal et Québec) offerts en collaboration avec le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire, deux tables d'échange avec formation sur les camps de jour (Lévis et Longueuil), sans oublier la Journée de réflexion sur la concertation scolaire municipale à Trois-Rivières en juin dernier. Merci à Marie-Hélène St-Onge, Alain Bernard, Ted Cox et Benoît Ouellet pour leur implication dans l'organisation de ces journées.

Force est de constater que cette offre de formation et de table d'échange répond à un important besoin de nos membres. Nous poursuivrons donc dans cette lancée en bonifiant l'offre en termes de quantité, de variété et, si possible, dans un plus grand nombre de régions.

Nous avons pris entente avec La Capitale assurances générales qui offre aux membres de l'Association une assurance groupe touchant plusieurs produits d'assurance ainsi qu'une formation sur la préparation à la retraite qui sera proposée à compter de cette année;

Nous avons développé un programme de reconnaissance et de mérite à l'excellence qui récompensera ce soir ses premiers lauréats;

Enfin, nous avons produit un bottin des membres de l'AQLM qui a été distribué à plus 1000 exemplaires.

Cette année encore, le site Internet et ses divers services (actualités, documentation, offres d'emplois, Questions & Réponses) a été considérablement fréquenté. Devant cette croissance de l'utilisation de ces services et dans le but de mieux répondre aux besoins des membres, un appel d'offre a été lancé pour mettre à jour le site Internet et y développer de nouveaux outils de communication interactifs. Les premiers résultats de cette opération seront disponibles sous peu.

La revue *Agora Forum*, pour sa part, a toujours le vent dans les voiles. Sa distribution est toujours à la hausse avec maintenant 1300 numéros quatre fois par année. En 2004, elle a dégagé un surplus d'opération de 8 700 \$. Merci à nos membres associés commerciaux et à M. Normand Caron, rédacteur en chef de la revue, pour son excellent travail et la qualité des articles. Sans exagérer, je crois que nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'*Agora Forum* est devenue une référence en la matière et par le fait même, la revue du loisir public au Québec. Continuez de la lire et de nous informer de l'actualité municipale en loisir car, au même titre que la Conférence annuelle, le site Internet et les autres actions de communication de l'AQLM, *Agora Forum* est une vitrine qui permet au monde extérieur de nous observer, de mieux nous connaître et de comprendre notre réalité.

En regard du programme de soutien aux membres en difficulté, notons qu'une seule demande a été soumise cette année; tant mieux. Merci à M. Bernard Galipeau qui assume toujours la responsabilité de ce programme qui a pour objectif de fournir des outils et d'orienter dans les démarches à suivre en cas de difficulté. Le programme est disponible pour consultation sur le site Internet ainsi que par demande directe à l'Association.

Finalement, pour ce qui est de la recherche et du développement d'outils, l'AQLM en 2003-2004 a été particulièrement proactive:

En collaboration avec le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, nous sommes à réaliser la mise à jour du très populaire *Guide d'aménagement de parc pour planches à roulettes et patins à roues alignées* ainsi que le développement d'un *Guide d'aménagement sur les aires de glisse extérieures*.

Également, toujours en collaboration avec ces mêmes partenaires, nous avons organisé une Journée de réflexion sur la concertation scolaire municipale à laquelle plusieurs acteurs étaient présents pour débattre de ce sujet d'importance, à savoir : le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'Association des cadres scolaires, Sports-Québec, la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, etc. Notons que les actes de cette journée sont sur le point d'être terminés et envoyés à tous les membres et autres acteurs du monde scolaire et qu'un comité post mortem se réunira pour donner suite à cette journée.

Nous avons présenté des allocutions à quelques groupes de travail sur le tableau de bord développé par l'AQLM. Ce projet de longue haleine est toujours en cours. En 2004, des pourparlers avec la Ville de Québec ont permis la signature d'une entente afin de mettre de l'avant un projet d'expérimentation du modèle. La Ville de Québec injectera 50 000\$ dans ce projet, permettant d'amener le modèle expérimental à un produit fini pouvant éventuellement être utilisé par tous les Services de loisir.

Enfin, nous avons poursuivi et terminé le projet de Guide de terminologie en loisir que nous vous présenterons d'ailleurs aujourd'hui. Merci à MM. Michel Bellefleur, Ludovic Wilmet et Patrick Lafleur pour ce magnifique travail. Celui-ci entrera à partir de maintenant dans un processus de validation auprès de l'Office québécois de la langue française.

Voici donc un bilan des plus positifs qui, avec la contribution exceptionnelle de nos proches collaborateurs soit Mme Francine Trudel, M. Patrick Lafleur et M. Normand Caron, permet de consolider l'AQLM comme «la voix unifiée du loisir municipal au Québec».

Merci de votre attention!



Richard-A. Coulombe

## **Projet de mise en place de comités consultatifs et exécutifs à l'AQLM**

Avec l'accroissement du rayonnement de l'AQLM et l'intérêt manifesté par les membres en regard de leur association, nous avons examiné la possibilité de mettre en place une formule de comités qui offrirait l'occasion aux membres de s'impliquer davantage.

Ainsi, il est proposé de créer des comités consultatifs et exécutifs thématiques.

Ces comités seraient composés d'un président et d'un secrétaire, obligatoirement membres du conseil d'administration et de 3 autres membres de l'Association. Un représentant d'un organisme partenaires pourrait s'ajouter, si requis.

Les comités consultatifs et exécutifs répondraient du conseil exécutif, représenté par direction générale. Celle-ci assurerait les liens de communication entre le conseil exécutif et les comités et les comités entre eux et apporterait support et conseils à la réalisation des mandats des comités. Elle assurerait une présence lors de la tenue des rencontres des comités et pourrait être appelée à réaliser différentes actions, selon la disponibilité des ressources professionnelles et financières.

Les comités consultatifs et exécutifs évolueraient de façon autonome en ce qui a trait au nombre de rencontres, à la logistique de celles-ci et disposeraient à cet effet d'un budget annuel. Les autres activités ou projets seraient entérinés par le conseil exécutif qui verrait par ailleurs à accorder les fonds lorsque requis et selon la disponibilité de ceux-ci.

Chaque comité aurait le mandat de définir annuellement un plan d'action et de le faire adopter par le conseil exécutif. Les actions seraient réalisées par les comités qui verraient eux-mêmes à recruter les ressources humaines nécessaires.

Les rencontres du conseil d'administration auraient pour objectif de permettre la présentation des rapports des comités par le biais des présidents ou des secrétaires de chacun de ceux-ci.

Finalement, lors de l'assemblée générale, les présidents des comités consultatifs et exécutifs seraient appelés à présenter un court rapport annuel des activités.

### **Mandat général des comités consultatifs et exécutifs**

- Consultatifs sur demande du conseil exécutif
- Exécutifs sur demande du conseil exécutif
- Pouvoir de recommandation en fonction des responsabilités spécifiques
- Représentation lorsque requis, auprès de partenaires ou lors de diverses rencontres en lien avec la thématique du comité
- Développement, par protocole d'entente, de partenariat avec les acteurs concernés
- Réalisation d'un plan d'action annuel
- Réalisation d'un événement annuel (formation, table de concertation élargie auprès des membres de l'AQLM et des partenaires ou lors de la Conférence annuelle)
- Suivi des opérations, notamment par le dépôt des comptes rendus de rencontres et de réalisations auprès de l'exécutif

## Identification des comités

- Communications et services aux membres
- Recherche & développement
- Formation
- Tables de travail thématiques
- Conférence annuelle du loisir municipal

## Responsabilités spécifiques

### Comité «Communications et services aux membres»

- Image corporative
- Communications officielles
- Agora Forum
- Site Internet
- Programme de reconnaissance et de mérite à l'excellence
- Commandite, vente de publicité (politique, produits et carte de tarifs)
- Identification des nouveaux services à offrir
- Etc.

### Comité «Recherche et développement»

- Suivi des projets de recherche (ex. : Projets en sécurité, Tableau de bord en loisir municipal, terminologie, centre virtuel de documentation, etc.).
- Identification des besoins en matière de recherche et d'instrumentation
- Suivi et représentation auprès du Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire et de l'Observatoire du loisir

### Comité «Formation»

- Identification des besoins en matière de formation
- Proposition d'un calendrier annuel de formation
- En lien avec les autres comités, identification des contenus de formation
- Proposition et réalisation de la Journée de réflexion annuelle
- Établissement de l'inventaire de formations disponibles
- Préoccupation de générer des profits d'opération annuellement

### Comité «Tables de travail thématiques»

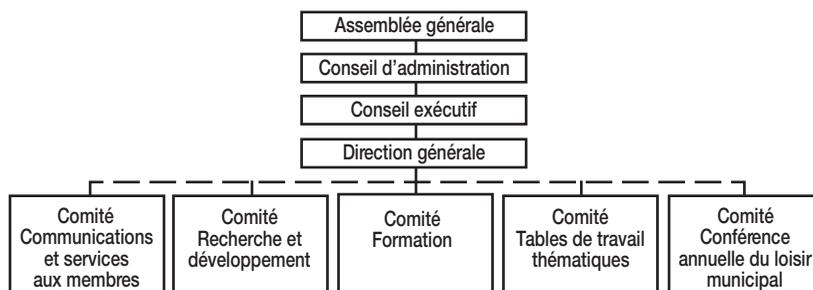
- Identification des besoins en matière de tables de travail à mettre en place à l'échelle régionale ou provinciale
- Couverture de toutes les thématiques ou des champs d'intervention en loisir municipal : communautaire, culture, art, plein air, activité physique et sport, aires de jeux, camps de jour, développement touristique, etc.
- Identification et recrutement des ressources humaines nécessaires pour la mise en place des tables de travail.
- Planification de l'autofinancement de ces activités

### Comité «Conférence annuelle du loisir municipal»

- Tel que défini dans le protocole d'entente et le devis de réalisation

Organigramme :

Association québécoise du loisir municipal



## Rapport du vérificateur

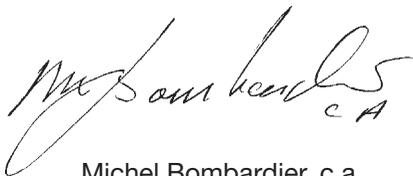
Aux membres de l'Association québécoise du loisir municipal

J'ai vérifié le bilan au 30 juin 2004, ainsi que les états des résultats de l'avoir accumulé de l'Association québécoise du loisir municipal pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au conseil d'administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis par les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'association au 30 juin 2004 ainsi que les résultats de son administration, pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Laval, le 31 août 2004



Michel Bombardier, c.a.  
Comptable agréé

# Bilan 30 juin 2004

	2004	2003
<b>ACTIF A COURT TERME</b>		
Encaisse	23 506,59 \$	38 000,99 \$
Débiteurs	23 101,20	15 927,26
Frais payés d'avance	7 863,00	—
Frais payés d'avance- Conférence annuelle	63 948,71	24 395,76
Avances	1 400,00	3 800,00
	<u>119 819,50</u>	<u>82 124,01</u>
<b>IMMOBILISATIONS (Note-2)</b>	<u>1 101,16</u>	<u>1 376,45</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u>120 920,66 \$</u>	<u>83 500,46 \$</u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs	19 454,85 \$	1 929,72 \$
Revenus perçus d'avance (Note-3)	60 791,71	40 000,00
	<u>80 246,56</u>	<u>41 929,72</u>
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>		
Avoir accumulé (Note-4)	<u>40 674,10</u>	<u>41 570,74</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES</b>	<u>120 920,66 \$</u>	<u>83 500,46 \$</u>

Signé pour le conseil d'administration



président



secrétaire-trésorier

# Résultats

## Exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
<b>REVENUS (Note-5)</b>		
Membres	77 939,12 \$	76 856,72 \$
Vente de publicité	46 328,30	34 527,05
Conférence annuelle	64 386,39	61 501,12
Subventions	24 000,00	30 000,00
Autres	30 229,54	13 134,39
TOTAL des revenus	<u>242 883,35 \$</u>	<u>216 019,28 \$</u>
<b>DÉPENSES (Note-6)</b>		
Siège social	81 096,80 \$	53 074,24 \$
Agora Forum	32 183,48	32 380,95
Recherche et instrumentation	41 805,27	33 460,45
Soutien aux partenaires	—	7 006,13
Association canadienne des parcs et loisirs	8 325,00	4 960,00
Site Web	4 260,22	4 616,50
Conférence annuelle	46 168,55	67 578,48
Achat de documents	2 132,23	296,77
Soutien aux membres	242,49	1 000,00
Conseil d'administration	17 379,21	14 643,23
Programme de communication	6 036,45	640,50
Amortissement des immobilisations	275,29	467,98
TOTAL des dépenses	<u>239 904,99 \$</u>	<u>220 125,23 \$</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>2 978,36 \$</u>	<u>-4 105,95 \$</u>

## État de l'avoir accumulé

### Exercice terminé le 30 juin 2004

	2004	2003
AVOIR au début de l'exercice-tel que déclaré	41 570,74 \$	45 676,69 \$
Correction des dépenses de siège social	<u>-3 875,00</u>	<u>                    </u>
AVOIR au début tel que redressé	<u>37 695,74</u>	<u>45 676,69</u>
Excédent de l'exercice	<u>2 978,36</u>	<u>-4 105,95</u>
AVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>40 674,10 \$</u>	<u>41 570,74 \$</u>

# Notes complémentaires

## Exercice terminé le 30 juin 2004

### NOTE-1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est la résultante de la fusion du Regroupement québécois du loisir municipal (RQLM) et de l'Association québécoise des directeurs et directrices du loisir municipal (AQDLM).

L'organisme est constitué comme organisme privé sans but lucratif en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (Québec).

L' Association a pour objectifs de :

- Regrouper les employés occupant un poste professionnel dans un Service de loisir municipal ou dans un équivalent mandaté par une Ville.
- Promouvoir le loisir municipal
- Offrir une gamme de services à ses membres
- Œuvrer au développement des pratiques professionnelles en loisir municipal.

### NOTE-2 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont établies au coût d'acquisition. L'amortissement est déterminé selon la méthode du solde dégressif.

	Équipement et mobilier de bureau	Amortissement accumulé	Valeur nette
Coût	2 482,49 \$	1 106,04 \$	1 376,45 \$
Amortissement de l'année	—	275,29	275,29
Valeur nette	<u>2 482,49 \$</u>	<u>1 381,33 \$</u>	<u>1 101,16 \$</u>

**NOTE-3 REVENUS PERÇUS D'AVANCE**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Inscriptions- Conférence	29 791,71 \$	40 000,00 \$
Subvention- Thématique Conférence	31 000,00	—
	<hr/>	<hr/>
	60 791,71 \$	40 000,00 \$
	<hr/>	<hr/>

**NOTE-4 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE REVENUS**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Membres</b>		
Actifs	66 969,65 \$	66 138,46 \$
Associés	10 819,47	10 398,26
Étudiants	150,00	320,00
	<hr/>	<hr/>
	77 939,12 \$	76 856,72 \$
	<hr/>	<hr/>
<b>Vente de publicité</b>		
Agora Forum	45 951,75 \$	32 922,05 \$
Site Web	376,55	500,00
Envois publicitaires	—	1,105,00
	<hr/>	<hr/>
	46 328,30 \$	34 527,05 \$
	<hr/>	<hr/>
<b>Subventions</b>		
Gouvernement du Canada	10 000,00 \$	—
Guide planches à roulettes	7 000,00	—
Guide aires de glisse	7 000,00	—
Indicateurs de performance en loisir	—	20 000,00
Terminologie	—	10 000,00
	<hr/>	<hr/>
	24 000,00 \$	30 000,00 \$
	<hr/>	<hr/>
<b>Autres</b>		
Journée de réflexion	12 375,00 \$	11 486,10 \$
Formation-Bénévolat	9 147,78	—
Formation-Camps de jour	4 965,80	—
Vente de documents	2 300,55	969,72
Tableau de bord	1 213,60	—
Droits d'auteur	124,45	—
Abonnements-Agora Forum	76,75	265,72
Autre-Événements	24,00	—
Intérêts	1,61	192,85
Formation	—	220,00
	<hr/>	<hr/>
	30 229,54 \$	13 134,39 \$
	<hr/>	<hr/>

## NOTE- 6 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES

	2004	2003
<b>Siège social</b>		
Direction générale	36 000,00 \$	24 964,94 \$
Soutien administratif, révision linguistique	10 500,00	9 227,38
Poste et messagerie	10 759,56	2 658,48
Frais de déplacements	8 233,28	2 254,94
Téléphone, communications, Internet	4 446,58	2 682,46
Contrat de service	2 925,00	2 667,90
Photocopies	1 765,49	627,00
Assurances	1 559,04	782,10
Autres	1 233,88	233,20
Frais bancaires	1 007,14	513,12
Siège social	717,25	3 624,25
Honoraires de vérification	675,00	675,00
Papeterie et fournitures de bureau	458,24	1 686,39
Mauvaises créances	306,84	345,08
Cotisations	272,00	132,00
Honoraires professionnels	237,50	—
	<u>81 096,80 \$</u>	<u>53 074,24 \$</u>
<b>Agora Forum</b>		
Impression	17 068,00 \$	11 230,47 \$
Rédaction et graphisme	10 583,00	9 519,00
Commission sur vente de publicité	8 652,75	5 214,10
Poste	766,30	3 470,73
Représentation	169,93	216,02
Adressage	—	305,38
Correction	12,00	90,00
Autres	—	—
	<u>37 251,98 \$</u>	<u>30 045,70 \$</u>
<b>Association canadienne des parcs et loisirs</b>		
Cotisations	8 325,00 \$	3 960,00 \$
Participation au Congrès	1 000,00	—
	<u>8 325,00 \$</u>	<u>4 960,00 \$</u>

**NOTE- 6 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES (suite)**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Recherche et instrumentation</b>		
Terminologie en loisir	9 051,15 \$	2 253,38 \$
Journée de réflexion: concertation scol. mun.	6 171,50	—
Tableau de bord en loisir municipal	6 017,98	—
Formation: Gestion du bénévolat	4 306,01	—
Formation: Camps de jour	3 582,44	—
Programme d'excellence	468,75	862,40
Guide planches à roulettes	142,75	—
Guide aménagement des aires de glisse	64,69	—
Indicateurs de performance en loisir	—	24 292,81
Traitement des professionnels en loisir	—	3 089,86
Instrumentation Loisir fusion municipale	—	2 787,00
Publication de la politique en loisir	—	175,00
	<hr/>	<hr/>
	29 805,27 \$	33 460,45 \$
<b>Soutien des partenaires</b>		
Délégués régionaux	—	5 243,13 \$
Commandite- Ader	—	1 500,00
Bourse Ader	—	263,00
	<hr/>	<hr/>
	0,00 \$	7 006,13 \$
<b>Site Internet</b>		
Gestion du site	3 510,22 \$	2 250,00 \$
Conception	—	1 416,50
Agora Forum	750,00	875,00
Commission sur publicité	—	75,00
	<hr/>	<hr/>
	4 260,22 \$	4 616,50 \$

# Notes





Association québécoise  
du loisir municipal

4545, av. Pierre-De Coubertin  
C.P., 1000, succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2  
[www.loisirmunicipal.qc.ca](http://www.loisirmunicipal.qc.ca)